

Montréal, le 1^{er} mars 2014

Madame Louise Pelletier , Greffière
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Rue du Square-Victoria, Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Opposition à l'installation des nouveaux compteurs d'Hydro-Québec

Madame,

Nous vous faisons parvenir nos observations concernant les dossiers R-3863-2013 et R-3854-2013.

Mon mari et moi refusons l'installation des compteurs-émetteurs à radio-fréquences d'Hydro-Québec à notre résidence. Nous possédons une maison où le compteur est à l'extérieur, mais à moins d'un mètre d'une partie de la cuisine où nous passons beaucoup de temps.

Plusieurs études démontrent que les compteurs-émetteurs de nouvelle génération émettent beaucoup plus de radiofréquences que ce qu'Hydro-Québec nous dit. Ils peuvent émettre avec moins d'intensité que d'autres sources nous entourant, mais le font à de multiples répétitions pendant 24 heures, 7 jours sur 7. Nous sommes inquiets des risques pour la santé associés à l'installation de ces compteurs-émetteurs, incluant les hypersensibilités croisées avec les hypersensibilités chimiques.

Les études d'impact indépendantes ne sont pas légion, mais nous partageons les préoccupations exprimées par de nombreux scientifiques, dont des médecins québécois et des canadiens,¹ sur les émissions électromagnétiques de faible fréquence agissant de façon prolongée. Il faut être sensible à l'effet d'accumulation des radiofréquences qui, ajoutées à toutes les autres radiofréquences qui nous entourent (wi-fi, cellulaires, micro-ondes, tours transmettrices, compteurs-émetteurs voisins), pourrait à la longue devenir nocive pour la santé de tous les Québécois.¹¹ Notre famille est déjà prudente avec les sources sur lesquelles nous avons du pouvoir.

Comme notre compteur électromécanique fonctionne parfaitement bien jusqu'ici, nous ne voyons pas pourquoi Hydro-Québec nous oblige à le remplacer. Nous croyons qu'en cas de doute, le principe de précaution devrait s'appliquer, et qu'une société d'État comme Hydro-Québec devrait protéger les citoyens plutôt que les exposer à un danger potentiel.

Nous savons que les normes canadiennes sont parmi les moins sévères au monde, et qu'à l'heure actuelle, plusieurs pays en Europe et quelques états américains remettent en question l'usage de compteurs émettant des radiofréquences.

Bien sûr, nous pourrions nous prévaloir de l'option de retrait mais nous trouvons injuste de devoir payer des frais mensuels plus les frais d'installation, dans le but de protéger notre santé, alors que nous avons déjà le compteur électromécanique qui fonctionne et qui est sécuritaire.

Nous sommes choqués de l'attitude d'Hydro-Québec, société d'État, qui impose à tous les Québécois des compteurs qui pourraient affecter leur santé, et qui punit les clients (de plus en plus nombreux) qui s'opposent à son projet en leur imposant des frais punitifs. Hydro-Québec agit ainsi de façon irresponsable, en mettant en danger la santé des Québécois sans respecter ses clients qui s'opposent à son projet.

Si Hydro-Québec tient tant à se départir des compteurs électromécaniques pour éviter les frais associés à la relève, elle devrait au moins offrir d'autres options pour les gens qui se soucient de leur santé. Des compteurs qui fonctionnent par câble ou l'annulation des frais de retrait pour obtenir un compteur garanti non communiquant permettrait de conserver une certaine paix sociale.

Ainsi, par principe de précaution, nous demandons, comme l'Assemblée Nationale l'a fait en mai 2013, que la Régie de l'Énergie exige d'Hydro-Québec l'abolition totale des frais de retrait. **Nous demandons que les compteurs intelligents soient retirés du marché et remplacés sans frais pour les clients par des compteurs qui n'émettent pas de radiofréquences.**

Finalement, comme une quarantaine de maires et quelques députés l'ont déjà fait, nous demandons que la Régie de l'Énergie impose un moratoire immédiat de la phase 1 et le refus des phases 2 et 3.

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs,



Suzanne Parenteau
26, de la Ferme
Eastman, Québec
JOE 1P0
spcarreau@videotron.ca

¹ GENUIS SJ, LIPP CT. (2011) Electro Hypersensitivity : Fact or Fiction? *Sci Total Environ*. Doi : 10.1016/j.scitotenv.2011.11.008

[#] SEARS ME. Le point de vue médical sur l'hypersensibilité environnementale. (2007). *Hypersensibilité environnementale – Tour d'horizon médical*. Commission canadienne des droits de la personne.